

Définitions Licence et Règles Tarifaires

Unité de tarification licence :

Utilisateur Nommé Plus : signifie une personne physique identifiée, autorisée par vous à utiliser le(s) Logiciel(s) Oracle sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non à un instant donné. Tout système non activé par une personne physique permettant d'accéder aux logiciels sera comptabilisé comme un Utilisateur Nommé Plus en plus des personnes physiques autorisées à utiliser les logiciels si un tel système peut accéder au(x) logiciel(s). Si un système matériel ou logiciel de multiplexage ou équivalent (ex : moniteur transactionnel, serveur web, serveur intermédiaire, ...) est utilisé, le nombre d'Utilisateurs Nommés Plus est mesuré à l'entrée dudit système. Le traitement batch automatisé de données d'ordinateur à ordinateur est autorisé. Il vous incombe de faire en sorte que le nombre minimum d'Utilisateurs Nommés Plus soit maintenu pour les logiciels figurant au tableau des minimums indiqués au paragraphe règles tarifaires ci-dessous. Le tableau des minimums indique le nombre minimum d'Utilisateurs Nommés Plus obligatoires et chacun des utilisateurs effectifs doit être couvert par une licence.

Processeur : signifie tous les processeurs sur lesquels les Logiciels Oracle sont installés et/ou s'exécutent. Les logiciels dont l'unité de tarification est le Processeur peuvent être accédés par vos utilisateurs internes (y compris mandataires et intérimaires) et par vos utilisateurs tiers. Pour le logiciel Healthcare Transaction Base, seuls les processeurs sur lesquels Internet Application Server (Enterprise Edition) et ce logiciel sont installés ou s'exécutent sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises. Pour les Logiciels iSupport, iStore et Configurator seuls les processeurs sur lesquels Internet Application Server (Standard Edition et/ou Enterprise Edition) et le logiciel licencié s'exécutent sont pris en compte pour déterminer le nombre de licences requises pour le logiciel licencié. Avec ces licences vous êtes aussi autorisé à installer ou à exécuter le logiciel licencié sur les processeurs où Oracle Database (Standard Edition et/ou Enterprise Edition) dûment licencié est installé ou s'exécute.

Utilisateur Application, Utilisateur Enterprise Asset Management (EAM), Utilisateur Field Sales, Utilisateur Financials, Utilisateur Inventory/Shipping, Utilisateur Marketing, Utilisateur Manufacturing, Utilisateur Telesales : signifie une personne physique identifiée, autorisée par vous à utiliser le logiciel Oracle concerné concédé en licence sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non à un instant donné. Si vous êtes licenciés pour les droits d'utilisation de l'option Self Service Work Requests avec EAM, vous devez conserver le nombre correspondant au nombre de licences Utilisateurs EAM et vous bénéficierez d'un droit d'accès illimité pour l'ensemble de vos salariés pour effectuer des requêtes de travail, et en visualiser le statut ou les dates d'achèvement planifiées.

Utilisateur Application en Lecture Seule : signifie une personne physique identifiée, autorisée par vous à effectuer uniquement de la consultation (interrogation écrans, exécution de requêtes ou d'états de type "lecture seulement") des Logiciels Oracle Applications suivants, pour lesquels vous avez acquis aussi des Utilisateurs Applications non Lecture seule : Financials Purchasing, Project Costing Sales Contract, Services Contract, Project Contract, Discret Manufacturing et Process Manufacturing.

Supplément CD Packs Support Applications en langue nationale (NLS) : merci de noter que seulement un sous-ensemble des produits compris dans un Supplément CD Pack Applications NLS a été traduit. Pour les clients existants sous contrat de support, l'information sur les produits traduits pour les langues supportées est disponible sur MetaLink (<http://metalink.oracle.com>) Pour les clients nouveaux ou sans contrat de support, merci de contacter votre Ingénieur d'Affaire Oracle.

Utilisateur Employé : signifie une personne physique autorisée par vous à utiliser les logiciels application qui sont installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non à un instant donné. Votre personnel ressources humaines qui est obligé d'accéder au logiciel Oracle Self Service Human Resources, ne peut pas être licencié comme Utilisateurs Employés mais doit être licencié comme Utilisateurs Professionnels. De même, votre personnel Support technique qui est obligé d'accéder au logiciel Oracle iSupport ne peut pas être licencié comme Utilisateurs Employés, mais doit être licencié comme Utilisateurs Professionnels.

Utilisateur Non Employé Externe : signifie une personne physique qui n'est ni votre salarié, ni votre prestataire ou opérateur externe autorisé par vous à utiliser les logiciels application qui sont installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non à un instant donné.

Utilisateur Professionnel : signifie une personne physique autorisée par vous à utiliser les logiciels applications qui sont installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non à un instant donné. Pour Order Management, Advanced Pricing et Purchasing, les Utilisateurs Professionnels sont autorisés à saisir manuellement des commandes directement dans ces logiciels, mais toute commande transmise ou signée électroniquement (via EDI, XML, ou tout autre moyen électronique y compris les bons de commande transmis depuis Oracle Purchasing) doivent être licenciés séparément.

Utilisateur Professionnel 2003 : signifie toute personne physique autorisée par vous à utiliser les logiciels application qui sont installés sur un seul serveur ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait que celle-ci utilise ou non les logiciels à un instant donné. Les Utilisateurs Professionnels 2003 sont autorisés à entrer manuellement des commandes directement dans les logiciels, mais toute commande entrée électroniquement dans Order Management à partir d'autres sources doit faire l'objet d'une licence distincte.

Utilisateur Professionnel 2003 – Externe : signifie toute personne physique, qui n'est pas votre salarié, sous-traitant, infogérant, autorisée par vous à utiliser les logiciels application qui sont installés sur un seul ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait que celle-ci utilise ou non les logiciels à un instant donné. Les Utilisateurs Professionnels 2003 - Externes sont autorisés à entrer manuellement des commandes directement dans les logiciels, mais toute commande entrée électroniquement dans Order Management à partir d'autres sources doit faire l'objet d'une licence distincte.

Utilisateur Professionnel Externe : signifie une personne physique qui n'est ni votre salarié, ni votre prestataire ou opérateur externe, autorisée par vous à utiliser les logiciels application qui sont installés sur un serveur unique ou sur plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle l'utilise ou non à un instant donné. Pour Order Management, Advanced Pricing et Purchasing, les Utilisateurs Professionnels Externes sont autorisés à saisir manuellement des commandes directement dans ces logiciels, mais toute commande transmise ou signée électroniquement (via EDI, XML, ou tout autre moyen électronique y compris les bons de commande transmis depuis Oracle Purchasing) doivent être licenciés séparément en utilisant la tarification à la Commande.

Utilisateur Programme Collaboration : désigne une personne physique autorisée à utiliser les logiciels installés sur un ou plusieurs serveurs indépendamment qu'elle l'utilise ou non à un instant donné. Pour dénombrer et licencier le nombre d'utilisateurs Web Conferencing un Utilisateur Programme Collaboration dans votre société est défini comme un utilisateur susceptible d'initialiser ou d'héberger une web conférence ainsi que d'y participer. Les participants à la Web Conférence, externes à votre société qui assistent à la Web Conférence n'ont pas besoin de licence.

Adaptateur : signifie chaque logiciel d'interface de code, installé sur chaque centre d'Application Interconnect, qui facilite la communication d'information entre les logiciels applicatifs tiers et les logiciels Oracle.

Tranche d'actifs gérés : signifie une tranche de 856.040 euros du total des montants suivants (1) valeur comptable des investissements en crédit bail, location financière ou longue durée y compris la valeur résiduelle en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, mouvementés par le logiciel, plus (2) la valeur comptable des actifs en location en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers mouvementés par le logiciel, plus (3) la valeur comptable des prêts, liquidités, contrats de vente conditionnelle et autres créances en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, mouvementés par le logiciel, plus (4) la valeur comptable des actifs non productifs, en pleine propriété ou gérés pour le compte de tiers, précédemment loués et mouvementés par le logiciel, y compris les actifs en location dont le terme est échu et les actifs rachetés, plus (5) le coût d'origine des actifs objet de baux et de prêts, créés et mouvementés par le logiciel puis vendus dans les 12 mois.

Tranche de Volume Annuel des Transactions: signifie une tranche de 856.040 Euros de tous les ordres d'achat et enchères émis, y compris par vous-même sur la plate-forme Oracle Exchange pendant l'année de référence de la licence Oracle Exchange, indépendamment du fait qu'une enchère génère ou non un ordre d'achat, étant entendu qu'une enchère générant un ordre d'achat ne sera comptabilisée qu'une fois.

Page Case Report Form (Crf) : signifie " l'équivalent électronique " de ce que serait le nombre de pages papiers physiques initialisé à distance par le logiciel (mesuré explicitement dans le Programme sous la forme d'instruments de collecte de données reçues) durant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de pages Crf pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir les licences correspondantes nécessaires.

Personne commissionnée : signifie une personne physique identifiée dont les commissions ou leur calcul sont générés par les logiciels. Ce terme inclut, notamment, les employés du client les intérimaires, les retraités ou toutes autres personnes bénéficiant d'un traitement par les logiciels.

Machine : signifie la machine sur laquelle les programmes sont installés. Une licence par machine autorise le client à utiliser le logiciel licencié uniquement sur la machine spécifiée.

Tranche de Coût des biens vendus : signifie une tranche de 856.040 euros de la somme des prix de revient des marchandises vendues par le client au cours de son exercice fiscal. Si le prix de revient des marchandises vendues est inconnu, alors le Coût des Biens Vendus est égal à 75 % du chiffre d'affaires total de la société.

Employé : signifie un employé du client en activité

Note : (le prix de ces applications est déterminé en fonction de la taille de la population des employés en activité et non par le nombre réel d'utilisateurs. Par conséquent, tous les employés en activité du client doivent être pris en compte dans le calcul de la redevance due pour ces programmes).

Note de Frais : signifie le nombre total de notes de frais traitées par Internet Expenses pendant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de notes de frais pendant cette période de 12 mois, sauf à acquérir les licences correspondantes nécessaires.

Intervenant Maintenance sur Site : signifie un ingénieur, technicien, représentant ou toute autre personne que vous affectez au terrain par le biais des programmes, y compris ceux qui les affectent.

Utilisateur Nommé Hébergé : signifie une personne physique identifiée autorisée par vous à accéder au service hébergé, indépendamment du fait qu'elle y accède ou non à un instant donné.

Ligne de Facturation : signifie le nombre total de lignes de facturation traitées par le logiciel pendant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre de lignes de facturation autorisé pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir les licences correspondantes nécessaires.

Ligne de Commande Electronique : signifie le nombre total de lignes de commandes distinctes entrées électroniquement dans Oracle Order Management, quelle qu'en soit l'origine (non entrées manuellement par des Utilisateurs Order Management, des Utilisateurs Professionnels 2003 ou des Utilisateurs Professionnels 2003 – Externes) pendant une période de 12 mois. Ceci inclut les lignes de commandes générées par des transactions externes EDI/XML et/ou générées par d'autres applications Oracle ou non Oracle. Vous ne devez pas dépasser le nombre de lignes de commandes licenciées pendant chaque période de 12 mois.

Membre : signifie une personne physique autorisée par vous à accéder au service hébergé, indépendamment du fait qu'elle y accède ou non à un instant donné.

Module : signifie chaque base de données en production exploitant les logiciels Oracle.

Commande : signifie le nombre total de commandes distinctes, pour l'ensemble des logiciels appartenant à Electronic Orders, saisies électroniquement (sans saisie manuelle par les Utilisateurs Professionnels licenciés) via EDI, XML ou tout autre moyen électronique y compris les bons de commande émis depuis Oracle Purchasing, pendant une période de 12 mois. Vous ne devez pas dépasser le nombre de commandes licenciées pendant la période de référence.

Ligne de Commande : signifie le nombre total de lignes de commande traité par le logiciel pendant une période de 12 mois. Plusieurs lignes de commande peuvent être saisies au titre de la commande ou de la proposition d'un client donné et peuvent aussi être générées automatiquement par le configurateur Oracle. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de lignes de commande pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir les licences Order Line correspondantes nécessaires.

Ligne de Commande Service : signifie le nombre total de lignes de commande service traité par le logiciel pendant une période de 12 mois. Plusieurs lignes de commande service peuvent être saisies au titre de la commande ou de la proposition d'un client donné. Vous ne devez pas dépasser le nombre autorisé de lignes de commande service pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir les licences Service Order Line correspondantes nécessaires.

Utilisateur Order Management : signifie toute personne physique autorisée par vous à utiliser les logiciels application concernés concédés en licence, qui sont installés sur un seul ou plusieurs serveurs, indépendamment du fait qu'elle utilise ou non les logiciels à un instant donné. Les Utilisateurs Order Management sont autorisés à entrer manuellement des commandes directement dans les logiciels, mais toute commande entrée électroniquement depuis une autre source doit faire l'objet d'une licence distincte.

Personne : signifie votre employé ou intérimaire qui travaille activement pour votre organisation ou un ancien employé qui a un ou plusieurs plan de retraite traité par le logiciel ou qui continue à être payé par le biais du logiciel. Pour Time and Labor, une personne signifie un employé ou intérimaire dont le temps ou le travail (tout ou partie) ou les absences sont traités par le logiciel. Pour Project Ressource Management, une personne signifie une personne physique identifiée qui est planifiée sur un projet. Pour Internet Time, une personne signifie une personne physique identifiée qui comptabilise son temps passé sur un projet à l'aide de l'application. Le nombre total de licences est calculé sur la base du nombre maximum des personnes à temps partiel et à temps plein dont les coordonnées sont enregistrées dans le logiciel.

Numéro transféré : signifie le numéro de téléphone que les abonnés conservent lorsqu'ils changent d'opérateur. Ce numéro, affecté à un premier commutateur, est transféré à un autre.

Ligne d'Achat : signifie le nombre total de lignes d'achat traité par l'application pendant une période de 12 mois. Des lignes d'achat multiples peuvent être créées soit par demande, soit par bon de commande ou peuvent être générées automatiquement par d'autres logiciels Oracle Application. Pour iProcurement, sont comptées comme Lignes d'Achat toutes les lignes figurant sur une demande approuvée créée dans iProcurement. Pour Purchasing Intelligence, sont comptées comme Lignes d'Achat toutes les lignes figurant sur les bons de commande traités avec cette application ; ceci n'inclut pas la communication d'informations sur le même bon de commande. Pour chaque application, vous ne devez pas dépasser le nombre de Lignes d'Achat autorisé pendant chaque période de 12 mois, sauf à acquérir auprès de nous

les licences correspondantes nécessaires. Vous pouvez acquérir un nombre de licences différent pour chacun des Logiciels (le nombre de Lignes d'Achat pour iProcurement peut être inférieur à celui de Purchasing Intelligence)).

Etudiant Equivalent Plein Temps (FTE): signifie tout étudiant à plein temps inscrit dans votre institution, tout étudiant à temps partiel comptant pour 25% d'un étudiant FTE. Les définitions de « plein temps » et temps partiel sont établies sur la base de vos procédures internes de classification des étudiants. Si le nombre d'étudiants FTE est une fraction, ce nombre sera arrondi au nombre entier le plus proche pour calculer le nombre de licences nécessaires.

Abonné : signifie (a) un numéro de téléphone actif pour la téléphonie fixe, (b) un téléphone portable ou un alphanumérique identifié par le client pour la téléphonie mobile, (c) un raccordement local ou non à un opérateur câble, (d) un raccordement actif à un compteur électrique ou un compteur gaz. Le nombre total d'Abonnés est égal à la somme de tous les types d'abonnés. Si le métier du client ne relève d'aucun des types d'abonnés ci-avant, l'Abonné signifie alors une tranche de 856 euros de chiffre d'affaires annuel déclaré dans le rapport annuel du client.

Suite : est un ensemble de composants logiciels tels que décrits dans la documentation associée.

Stagiaire : signifie un employé, un intérimaire, un étudiant ou tout autre individu qui est enregistré dans le logiciel.

Station de Travail : signifie la machine par laquelle le client accède aux programmes indépendamment du lieu d'installation du programme.

Tranche de Chiffre d'Affaires : signifie une tranche de 856.040 euros de la totalité du chiffre d'affaires, y compris les produits financiers, avant ajustements pour les dépenses et les taxes générées pendant l'exercice.

Learning Credits : peut être utilisé pour acquérir des produits et des services de formation, aux conditions indiquées au catalogue en ligne Oracle University accessible en ligne : www.oracle.com/education . Les Learning Credits peuvent être uniquement utilisés pour acquérir des produits et services aux conditions de la liste de prix en vigueur au moment de votre commande et ne peuvent être utilisés pour acquérir des produits ou des services qui font l'objet de remises promotionnelles. Les Learning Credits sont valables 12 mois à compter de la date d'acceptation de votre commande par Oracle et vous devez acquérir les produits et utiliser les services avant l'expiration de cette période. Vous devez utiliser les Learning Credits dans le pays dans lequel vous les avez acquis ; vous ne pouvez pas les utiliser comme moyen de paiement pour des Learning Credits supplémentaires ; vous ne pouvez utiliser différents comptes de Learning Credits pour acquérir un seul produit ou service. Vous pouvez être obligé de signer des documents de commande standard Oracle pour commander des produits ou des services dans le cadre des Learning Credits.

Abonnement iLearning : signifie un environnement de formation internet mis à votre disposition aux conditions du présent contrat et à celles applicables à l'abonnement à iLearning disponibles sur : <http://oracle.com/policies/ilearningpolicy.html>, et qui peuvent être modifiées à tout moment sans préavis.

Services d'implémentation Packages Méthodes, Services d'Architecture, Services Accélérateur, Services Assessment et Workshops :

Tous les Services d'Implémentation, les Packages Méthodes les Services d'Architecture, les Services Accélérateur, les Services Assessment et Workshops sont fournis aux conditions spécifiques à chaque offre et aux conditions générales de prestations de services de conseil, disponibles sur : <http://www.oracle.com/consulting/policies/index.html?content.html> et sont susceptibles d'être modifiées.

Documentation : signifie le manuel utilisateur et les manuels d'installation.

RosettaNet Partner Interface Processes ® (PIPs®) : signifie les processus entre les partenaires commerciaux. Des dialogues XML préconfigurés de système à système sont fournis pour l'application E.Business Suite concernée. Chaque PIP préconfiguré comprend un document avec le vocabulaire et le processus et la chorégraphie du dialogue du message.

Service Bibliothèque Oracle University Online : Le Service Bibliothèque Oracle University Online est un environnement de formation sur le web mis à votre disposition aux conditions du présent contrat et aux conditions d'accès à l'hébergement Bibliothèque Oracle University Online. Les conditions d'accès à l'hébergement Bibliothèque Oracle University Online sont disponibles à www.oracle.com/education/oln/index.html?oln_policies.html et mises à jour régulièrement par Oracle sans préavis. Vous acceptez de créer et d'activer un compte administrateur et vous reconnaissez que le service Bibliothèque Oracle University Online est disponible à www.oracle.com/education/oln . La durée de votre service Bibliothèque Oracle University Online sera d'un an à compter de la date d'effet de votre commande (sauf pour les cours et les langues du service Bibliothèque Oracle University Premium Online, indiqués sur <http://www.oracle.com/education/oln>, dont la durée sera de 6 mois à compter de la date d'effet de votre commande). A la date d'échéance, le service Bibliothèque Oracle University Online pourra être renouvelé pour une durée supplémentaire équivalente, aux conditions Bibliothèque Oracle University Online alors en vigueur qui vous serons fournis sur demande par votre service commercial local Oracle Education. Si vous choisissez de ne pas renouveler, tous les droits d'utiliser le service Bibliothèque Oracle University Online expireront. Nonobstant toute disposition contraire du contrat, Oracle ne garantit pas que le service Bibliothèque Oracle University Online sera fourni sans interruption ni exempt d'erreur.

Contrat Oracle Financement : Signifie le contrat entre vous et nous (ou l'un de nos affiliés) stipulant un échelonnement des paiements de tout ou partie des sommes dues au titre de votre bon de commande.

Manuels techniques de référence :

Les Manuels techniques de Référence (TRM) constituent des informations confidentielles. Vous devrez utiliser les TRM exclusivement pour le traitement de vos données internes et aux fins de : (a) implémenter des programmes applicatifs, (b) interfacier d'autres matériels ou logiciels aux programmes applicatifs et (c) construire des extensions aux programmes applicatifs. Vous ne devrez pas divulguer, utiliser ou permettre la divulgation ou l'usage par d'autres des TRM, quelle qu'en soit la finalité. Vous ne devrez pas utiliser les TRM pour créer des logiciels qui réalisent des fonctionnalités identiques ou similaires à celle d'un quelconque de nos produits.

Vous acceptez (a) de traiter les TRM avec le même degré de confidentialité que celui de vos Informations Confidentielles les plus importantes ou à défaut avec un degré raisonnable de précaution ; (b) de maintenir avec vos employés et mandataires des accords protégeant la confidentialité et les droits de propriété sur l'Information Confidentielle des tiers tels qu'Oracle, et donner les instructions nécessaires aux employés et mandataires concernant les TRM ; (c) limiter la divulgation de ces TRM à ceux de vos employés et mandataires qui en ont besoin aux fins ayant motivé leur divulgation ; (d) conserver en permanence les TRM dans vos locaux ; (e) n'enlever, ni détruire les mentions de propriété ou de confidentialité apposées par les TRM. Nous conserverons tous nos droits de propriété intellectuelle sur les TRM. Les TRM vous sont fournis en l'état sans garantie quelle qu'elle soit. Dès résiliation du contrat, vous devrez cesser toute utilisation et retourner ou détruire tous les exemplaires concernés.

Utilisation Principale : signifie que chaque Utilisateur licencié des applications suivantes : Financial, Discrete Manufacturing, Process Manufacturing, Project Costing et Purchasing . Chaque utilisateur licencié n'est compté qu'une seule fois sur la base de son utilisation principale. Vous devez indiquer combien d'utilisateurs sont licenciés pour chaque application. L'Utilisation Principale d'une seule des Applications énumérées ci-dessus permet à l'utilisateur licencié d'utiliser tout ou partie des applications ci-dessus énumérées pour lesquelles vous être licencié. L'Utilisation Principale ne vous permet pas d'utiliser d'autres applications que celles ci-dessus citées, y compris les extensions et les options.

Durée

Si la licence de programme ne précise pas de durée, alors la licence de programme est concédée pour la durée des droits d'auteur, sauf résiliation anticipée dans les termes du contrat.

Licence Temporaire 1, 2, 3, 4, 5 ans : une licence de logiciel stipulant une durée de 1, 2, 3, 4, 5 ans prend effet à la date d'effet de la Commande et se poursuit pour la durée indiquée, à l'issue de laquelle elle expirera de plein droit.

Licence Temporaire Hébergement 1 an : une licence de logiciel stipulant une durée de 1 an prend effet à la Date d'Effet de la Commande et se poursuit pour une durée de 1 an, à l'issue de laquelle elle expirera de plein droit. La licence de logiciel temporaire 1 an n'est disponible que pour la fourniture de service d'hébergement internet.

Licence temporaire Un An Oracle Hébergé : une licence de logiciels stipulant une durée d'Un An Hébergé prend effet à la date d'effet de la commande pour une durée d'un an à l'issue de laquelle elle expirera de plein droit. La licence UN An Oracle Hébergé doit être hébergée par Oracle.com via les services Ordinateurs et Administration.

Abonnement Un An : une licence de logiciel stipulant un Abonnement Un An prend effet à la date d'effet de la commande pour une durée d'un an, à l'issue de laquelle elle expirera de plein droit.

Règles tarifaires de licence :

Si vous achetez des Licences Utilisateurs Nommés Plus pour les logiciels désignés ci-dessous, vous devez maintenir les nombres d'utilisateurs minimum et maximum suivants :

Logiciel	Minimum Utilisateurs Nommés Plus
Oracle Database Enterprise Edition	25 utilisateurs nommés Plus par processeur
Rdb Enterprise Edition	25 utilisateurs nommés Plus par processeur
CODASYL DBMS	25 utilisateurs nommés Plus par processeur
MessageBroker	10 utilisateurs nommés Plus par processeur
Metalink	10 utilisateurs nommés Plus par processeur
Internet Application Server Java Edition	10 utilisateurs nommés Plus par processeur
Internet Application Server Standard Edition	10 utilisateurs nommés Plus par processeur
Internet Application Server Entreprise Edition	10 utilisateurs nommés Plus par processeur

Logiciel	Maximum Utilisateur nommé Plus
Personal Edition	1 utilisateur nommé Plus par base de données

Vous devez vous assurer que les conditions suivantes sont respectées :

- Oracle Database Standard Edition ne peut être utilisé que sur des machines capables de supporter 4 processeurs maximum.
- Oracle Standard Edition One peut être utilisé seulement sur les machines qui ont une capacité d'un seul processeur.
- Le nombre de licences des options Enterprise Edition, Enterprise Manager et Rdb Server doit correspondre au nombre de licences de la base de données associée.
- Le nombre de licences des options Internet Application Server Enterprise Edition doit correspondre au nombre de licences de Internet Application Server associé.
- Les pré-requis pour les licences Application tels que mentionnés au Tableau des conditions de Licences Application disponibles sur http://www.oracle.com/corporate/pricing/application_licensing_table.pdf

Ordinateur de secours : Votre licence Oracle Database (Entreprise Edition ou Standard Edition) comprend le droit d'exécuter la base de données sur un ordinateur de secours non licencié jusqu'à un maximum de dix (10) jours par année civile. Toute utilisation excédant cette limite doit faire l'objet d'une licence particulière et la même tarification doit être utilisée pour la licence Oracle Database. Pour les besoins de tests de copies physiques de secours, votre licence Oracle Database (Enterprise Edition ou Standard Edition) comprend le droit d'exécuter la base de données sur un ordinateur non licencié jusqu'à un maximum de 4 fois dans la limite de 2 jours par tests par année civile.

Essai : Afin de tester les copies physiques de secours, votre licence Base de Données Oracle (Enterprise Edition ou Standard Edition) comprend le droit d'exécuter la base de données sur un ordinateur non licencié à concurrence de 4 fois par année calendaire, chacun des tests ne devant pas excéder deux jours.